LE COURRIER DE L'OUEST

INVENTAIRE
Afin d'épargner du travail lors de l'Inventaire, j'ai décidé de faire des réductions immenses de prix sur toutes les marchandises en stock d'ici au 1 février.
S. F. MAYER
123 Ave Jasper.

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 9 JANVIER, 1908. NUMERO 14.

Le Canada Economique

par Georges de Houvion

(Du "Journal des Economistes," Paris)

(Suite.)

Une convention commerciale plus étendue que celle de 1893 doit avoir, quoi qu'en pense la "Réforme Economique", de meilleurs effets pour la défense de nos intérêts que l'oeuvre d'isolement à laquelle travaille la Commission des douanes. Exporter et ne rien importer est, nous le savons, le rêve des protectionnistes qui, en même temps qu'ils volent au secours de notre industrie nationale, prétendent empêcher le drainage de notre or à l'étranger. Ils confondent les apparences de la richesse elle-même, laquelle se compose des produits que représente la monnaie et non de la monnaie elle-même. Ils raisonnent comme l'avare qui, à force de se priver pour ne pas écorner son magot, fini par mourir de faim sur un grabat pleind'or Il est enfantin de leur part de s'imaginer qu'au ressencement de nos achats au dehors peut correspondre l'extention ou même le maintien de nos ventes étrangères. Un moment arrivera fatalement où, de décroissance en décroissance, elles tomberont à un strict minimum où nous en serons réduits à végéter en faisant entre nous un petit commerce de quartier.

Tout ce qui peut retarder cette déchéance à laquelle le protectionnisme nous conduira si des idées économiques plus saines ne parviennent à prévaloir, tout ce qui est de nature à rompre de l'isolement dans lequel on prétend nous enfermer, doit être bien accueilli, quelque insuffisant que ce soit, il convient même de se hâter afin de ne pas laisser le cercle se rétrécir autour de nous.

En ce qui concerne le Canada, il importe d'autant plus de faire diligence que ce pays est dans une période de transformation. Des observations bien renseignés constatent que l'industrie est en train d'y prendre un essor considérable, et que les manufacturiers ne peuvent suffire aux commandes qu'ils reçoivent. Quelque activité qu'ils déploient pour augmenter leur production, leurs moyens restent inférieurs aux besoins sans cesse grandissants. L'activité qui règne dans les grandes villes est attestée par ce fait que la valeur des bâtiments élevés en 1906 à Montréal, Toronto, Vancouver et Winnipeg atteint 37,495,786 dollars contre 28,703,640 en 1905. De puissantes sociétés, comme la "Canadian Manufacturers Association" de Toronto se sont constituées pour encourager la création de manufactures. De nombreuses usines s'élèvent. Elles ne donnent pas encore tout ce qu'on en peut attendre, parce que la main-d'oeuvre est rare. C'est même ce qui manque le plus, dans l'industrie comme dans la construction des chemins de fer ou dans l'exploitation des mines. Certaines régions manquent d'ouvriers, de quelque catégorie que ce soit; d'autres sont dépourvues d'ouvriers de métier. L'ouvrier habile doit y être remplacé par le manoeuvre, et la qualité des produits fabriqués se ressent de cette inexpérience.

Cette situation n'est que transitoire. L'ouvrier novice acquerra les qualités qui lui manquent. L'enseignement professionnel formera les ouvriers habiles et les contre-maîtres de demain. La main-d'oeuvre étrangère, sachant qu'il y a du travail disponible et des salaires élevés, viendra s'offrir et dans un avenir peut-être très prochain le Canada produira lui-même une très grande partie des fabrications qu'il tire actuellement du dehors.

Nous ne croyons pas que cette perspective soit alarmante pour nous. La diminution des importations canadiennes atteindra les objets d'usage courant que les Etats-Unis vendent à leurs voisins. Notre commerce porte surtout sur les fabrications de luxe, sur les produits auxquels notre goût, notre réputation d'élégance, donnent la valeur particulière qui, malgré tous les obstacles, dont le moindre n'est pas l'esprit timoré et le défaut d'initiative de nos commerçants les fait rechercher sous toutes les latitudes. On peut même soutenir sans paradoxe qu'à mesure que la prospérité du Canada grandira, que les idées de bien-être se développeront et qu'un plus grand nombre de familles pourront donner satisfaction à des goûts plus raffinés, notre commerce y verra s'élargir son champ d'action, si nous avons la sagesse de ne pas laisser la place libre ne convention commerciale ayant tout au moins la valeur d'un lien moral, que les amitiés séculaires entre les deux pays ont survécu à toutes les circonstances, et que nous restons particulièrement attachés à ceux qui, dans ces régions lointaines, ont maintenu les traditions et le langage de la France.

Cette prospérité du Canada, nous pouvons même trouver notre intérêt à la développer. L'effort du gouvernement et de ses agents au dehors tend à attirer, surtout dans les régions de l'Ouest, des colons cultivateurs. Cette colonisation officielle a donné, en Algérie par exemple, de trop décevants résultats pour que nous ayons la pensée quelle peut convenir aux Français en Amérique.

Pour fonder un établissement agricole sur une terre qui n'a jamais reçu de travail, il ne suffit pas de recevoir une concession foncière gratuite. En quelque coin du monde que ce soit, il faut défrimences, les confier au sol, les laisser pousser, faire et vendre la récolte. Pour cela, il faut du temps et de l'argent, car il y a des instruments et de la main-d'oeuvre à payer et il faut vivre en attendant que la moisson mûrisse. La colonisation agricole ne peut être sérieusement entreprise que par ceux qui disposent d'un capital déjà assez important. De ceux-là, les uns préféreront racheter, dans une région déjà aménagée, un etablissement existant, le prix d'achat payant le travail fait antérieurement. D'autres, plus audacieux, se feront les pionniers de régions plus lointaines, avec la pensée que, dans l'avenir, l'essor économique les récompensera de leur hardiesse et leur rendra largement la peine et les capitaux engagés dans leur entreprise. Mais, pour les Français tout au moins, cette forme de colonisation semble ne pouvoir être qu'exceptionnelle.

Nous pouvons cependant contribuer à la prospérité du Canada en travaillant pour nous et en faisant même une bonne affaire. Cette région, dont le sol porte jusqu'à la surface de son écorce la trace des révolutions géologiques qui ont bouleversé ses entrailles, renferme d'immenses richesses minérales dont une partie est certainement encore insoupçonnée. On en connaît cependant assez pour que le fer, le cuivre, le plomb, le manganèse, le zinc, la houille, le mercure, le platine, le nickel, l'or, l'argent, s'y rencontre en abondance. La baie d'Hudson est coupée par une groupe d'îles sur lesquelles ne pousse même pas un arbre mais dont le sol est formé d'un lit de fer et de spath profond d'une vingtaine de pieds. Il y a là environ 45 millions de tonnes de fer propre à la fabrication de l'acier Bessemer; au-dessus, s'étendent de grandes masses d'une substance que la calcination convertit en ciment. Dans beaucoup d'endroits se rencontrent d'immenses gisements de pétrole. Les richesses forestières du Canada sont incalculables. On y trouve l'épinette, la pruche blanche, le sapin, le frêne, le cèdre blanc, le tilleul, le noyer, le chêne ,l'érable, l'aulne, le bouleau. Une autre richesse réside dans les chûtes d'eau, la "houille blanche", la grande force industrielle de demain. Elle est utilisée en partie et l'on cite par exemple, l'usine électrique de Shawinigan, sur la sivière Saint-Maurice, qui fournit une force de 22,500 chevaux. Une seule, mais gigantesque turbine se charge d'envoyer à 150 kilomètres de là, à Montréal, sous une différence de potentiel que les transformateurs permettent de porter à 50,000 volts 10,000 chevaux électriques qui représente plus du tiers de la consommation quotidienne de la ville.

Mais de toutes ces forces, de toutes ces richesses, une minime partie est utilisée ou mise en valeur, Les moyens d'accès manquent pour attirer les autres. La main-d'oeuvre manque; il y a partout de grandes entreprises à constituer dans lesquelles la science des ingénieurs, l'expérience des administrateurs, l'habileté des ouvriers de tout genre peuvent trouver à s'employer très avantageusement avec le concours des capitaux qui ne saurait laisser indifférent la perspective d'une très large rémunération. Pourquoi ne se constituerait-il pas en France des Sociétés pour étudier un plan méthodique de mise en valeur et d'exploitation toutes ces richesses? Leur activité aurait la plus heureuse influence non seulement au Canada, mais aussi chez nous qui tirerions de ce mouvement et de cette intensité de travail e tde production un bien autre bénéfice que du petit tran-tran et de la stagnation dans lesquels nous enlize le nationalisme économique.

La Législature du Manitoba

Ouverture de la première session de la douzième législature

La première session de la douzième Législature du Manitoba a été ouverte le 3 janvier à Winnipeg, par le Lieutenant-Gouverneur, Sir Daniel McMillan.

La cérémonie a été des plus brillantes. La population de Winnipeg s'est rendue en grand nombre à l'Assemblée Législative pour être témoin de cette événement toujours plus intéressant à la première session d'une nouvelle Législature.

Après la lecture du discours du trône, la Chambre s'est ajournée à lundi, le 6 janvier.

M. A. Bonnycastle, de Russel, proposa l'adresse en réponse au discours du trône et un de nos compatriotes, Mr Jos. Ph. Bernier de St-Boniface, l'appuya.

L'opposition de la première Législature est considérée plus forte que la dernière, tant en nombre qu'en habileté oratoire.

Cependant, ceux qui ont été témoins des luttes vigoureuses faites au gouvernement Roblin, par notre brillant et jeune compatriote, Horace Chevrier, regretteront de ne pas le voir dans la nouvelle législature, au nombre des représentants de la Minorité.

OPINIONS.

La mission de M. Lemieux.

(Du "Witness.")

Le soi-disant échec de M. Lemieux à résoudre la question gigantesque du conflit de races qui se rencontrent aux rives du Pacifique a, sans doute, rempli de satisfaction les politiciens qui au parlement ont cherché à trouver dans ce problème ardu une occasion d'ajouter à l'embarras qu'il cause au gouvernement et au pays. Il n'y a aucun signe qui indique que M. Lemieux ait échoué. Le gouvernement japonais garde l'attitude qu'il doit nécessairement conserver puisqu'il prétend à autant de dignité que les autres nations. De fait s'il s'agit de la dignité de l'attitude, le Japon peut au moins prétendre à l'égalité. Le Japon nous a dit qu'il ne fera pas de traité donnant à des puissances étrangères le droit d'expulser ses nationaux sont mal accueillis de certaines classes de la population. Il ne désire pas les voir émigrer en Amérique ou en revenir américanisés. Il veut que l'étoile de l'Empire s'avance vers l'Ouest avec le peuplement de la Corée et de la Manchourie. Il a autorisé M. Nossé à dire qu'il limite lui-même l'émigration à un certain chiffre pour de bonnes raisons de politique intérieure. Notre gouvernement, en envoyant M. Lemieux, ne pouvait s'attendre à obtenir plus que cela ni même à obtenir cela en la forme d'une entente internationale. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de représenter que les intentions du gouvernement japonais se trouvaient éludées principalement par voie d'Hawaï, représentation dont on avait le droit d'attendre des résultats pratiques, même sans un engagement formel. En tant qu'on peut en juger, sa mission à cet égard a eu tout le succès que permettait la bonne volonté du gouvernement japonais et son zèle à faire observer ses propres réglements.

M .Lemieux a cependant eu le malheur d'indisposer l'ambassade des Etats-Unis à Tokio comme nous l'apprenons par certains télégrammes tendancieux qui nous parviennent par voie de New-York et qui avec leur ordinaire dédain des faits, parlent de son "échec" et l'attribuent au fait qu'il n'a pas coopéré avec l'ambassade des Etats-Unis. Il se serait même montré novice en diplomatie au point de n'avoir pas eu la banale politesse de faire une visite à cette ambassade. La vérité c'est qu'il l'a ignorée de propos délibéré. C'est là, au point de vue des Etats-Unis, une attitude désagréable de sa part. Cette nation a, comme on sait, un problème identique sur les bras. Pourquoi alors ne pas faire cause commune. Pourquoi faire tort à la cause des Etats-Unis en s'assurant un droit de propriété. La raison de cet attitude est extrêmement simple pour les Canadiens.

Le problême que les Etats-Unis ont à résoudre en ce qui concerne le Japon est presque identique à leur problème chinois. Nons, nous avons établi une grande différence entre le traitement que nous appliquons aux Chinois et celui que nous appliquons aux Japonais pour cette raison que les Japonais sont nos alliés et que nous n'avons pas de relations semblables avec les Chinois. Dans ces circonstances, il était évident que faire ou sembler faire cause commune avec les Etats-Unis aurait mis notre requête sur le même pied que la leur au regard des Japonais.

Si le traité impérial d'alliance avec le Japon ou notre propre traité de commerce qui en est le corollaire comptent pour quelque chose, c'était le devoir de notre diplomatie de maintenir notre cause séparée de celle des autres qui n'étaient pas dans la même catégorie. En somme, tout bien examiné, le problème que nous avons à résoudre est virtuellement le même que celui de nos voisins. Comme eux, nous craignons de nous trouver en contact avec les Orientaux. Comme eux nous voulons les traiter comme inférieurs et leur interdire l'entrée de notre pays. Du moins, quelle que soit le sentiment de la majorité qui se tait, c'est là l'opinion qui s'exprime hautement et qui est en évidence. Ceux qui n'affectent pas les usages internationaux qui seraient dans un proche avenir, la base même de la vie de notre province du Pacifique, désiront naturellement combattre l'ennemi oriental sous l'égide des Etats-Unis.

UN EMPRUNT DE $12,000 POUR L'ECOLE SEPAREE.

Les commissaires d'école pour le district de St-Joachim, district No. 7 ont décidé d'emprunter $12-000 à un taux d'intérêt n'excédant pas 8 pour cent. Cet emprunt est nécessité par l'obligation qu'il y a de couvrir le défécit qui s'est produit à la vente des débentures No. 2 et 3; aussi pour améliorer les terrains autour des écoles, et complèter et meubler une nouvelle école en brique solide.

A moins que les contribuables aux écoles séparées, exigent qu'un vote soit pris, les commissaires demanderont directement au ministre de l'Education le pouvoir de faire cet emprunt.

CHEVAUX TROUVES. — Chez M. Jos. Tailleur, à Morinville, se trouve trois chevaux qui sont allés s'y réfugier. Il y a un cheval jaune, portant le brand **M. C.**, un rouge, ayant étoile blanche au front, et un brun ayant plaque blanche au front et batte blanche.

LE CREDIT FONCIER, FRANCO-CANADIEN.

A une assemblée des actionnaires qui a eu lieu à Paris, le conseil d'administration du Crédit Foncier, Franco-Canadien a été autorisé à émettre de nouvelles actions, pour augmenter le capital de la compagnie de 3.000,000 de dollars.

Le nouveau capital sera placé en prêts hypothécaires, au Canada, et la majeure partie de ces $3,000,000, sera sans aucun doute placée dans les provinces de l'Ouest.

Nous sommes heureux de voir les capitaux français se diriger vers le Canada.

Les recentes relations commerciales que le gouvernement canadien a établies avec la France contribueront pour beaucoup à augmenter cette immigration des capitaux français vers notre pays.

Nous avons la bonne fortune d'avoir dans la province de l'Alberta une sécursale du Crédit Foncier, Franco-Canadien; parconséquent, cette augmentation du capital de la compagnie ne peut que nous réjouir.

Discours de Sir Wilfrid Laurier

A la Chambre des Communes, le 2 décembre, 1907.

(Suite)

Au cours de ces observations, l'honorable chef de l'opposition a cru devoir traiter nombre de question dont il n'est aucunement fait mention dans le texte du discours de son Excellence. A cela je n'ai rien à redire, puisque mon honorable ami usait de son droit; il en a usé largement.

Il est toutefois un sujet qu'il s'est bien gardé d'aborder, un sujet que mon honorable ami et ses partisans ont pourtant plus d'une fois discuté en ces derniers temps. Nombre d'événements remarquables se sont déroulés au cours de l'année 1907. Ainsi nous avons été témoins de l'éclosion d'un nouveau programme destiné au nouveau parti conservateur. Ce programme, je l'ai lu assez attentivement: c'est une oeuvre remarquable, j'en conviens. Ce qui la caractérise, ce ne sont pas les qualités que l'on serait enclin à exiger d'une pièce de cette nature, mais plutôt le contraire même; elle se distingue par l'élasticité et non par la solidité de sa facture. On dirait un édifice construit en caoutchouc plutôt qu'en bois, un bâtiment non pas de planches ordinaires, mais de choses sans nom et informes, destinées à se dilater ou à se resserrer selon le temps, les endroits et les circonstances. Ce programme, je le répète, je l'ai lu avec quelque attention, et je ne crois pas que l'on puisse me taxer d'exagération en disant que chacune, pour ainsi dire, des propositions qui y sont énoncées se trouvent accompagnée d'une restriction, accouplée à un "si" ou à un "mais" susceptible de lui donner un double sens. Chaque idée se trouve contredite par la suivante: à chaque pas en avant succède un pas en arrière. Et quand mon honorable ami a voulu exposer et expliquer son programme, il m'a fait l'effet de l'écureuil qui, mis en cage, cours sans cesse dans un cercle sans jamais avancer.

On s'est un peu étonné de ce que les conservateurs n'ont pas été invités à tenir une convention où ils auraient pu discuter la situation politique, éch..nger leurs vues, émettre leurs avis sur l'orientation à donner au parti au point de vue conservateur. Pendant des semaines —que dis-je?— pendant des mois les journaux du parti se sont efforcés de faire prévaloir ce sentiment, et il semble bien évident que les chefs ont dû peser la valeur du conseil qui leur était donné. Le conseil du parti s'est alors trouvé en proie à des dissensions et à des querelles dont l'écho est parvenu jusqu'à nos oreilles. Je ne prétends pas, il va sans dire, être dans les secrets du parti; mais il en est de certains secrets comme des paroles que murmurent les comédiens sur la scène. Aussi savons-nous que le parti eût trouvé fort naturel d'être consulté relativement à l'élaboration de sa politique. Il y a lieu de présumer que le parti n'aurait pas poussé d'indifférence jusqu'à ne tenir aucun compte de l'attitude de son chef sur les questions d'intérêts public.

Mais mon honorable ami (M. Borden), qui est en correspondance suivie avec ses partisans des diverses partie du pays, qui se tient constamment au courant des opinions qui prévalent dans l'Ouest, comme dans l'Est et le centre; mon honorable ami, dis-je, n'ignorait pas qu'en convoquant un conseil du parti, en mettant face à face l'honorable député d'York-sud (M. W. F. Maclean) et mon honorable ami de Toronto-ouest, (M. Osler) pour discuter la nationalisation des services publics, en convoquant le représentant de Brantford (M. Cockshutt) et certains députés oppositionnistes de l'Ouest pour étudier ensemble une question relative à la protection, il aurait réuni une assemblée délibérative qui n'eût été rien moins qu'harmonieuse. Une telle réunion, la discorde eût bientôt fait de la faire dégénérer en un véritable pandémonium. C'est pourquoi mon honorable ami jugea préférable d'élaborer lui-même son programme politique, et il le rédigea en termes assez sybilins pour que chacun put, comme on le faisait des oracles d'antan à ses propres convictions, à ses passions et à ses préjugés.

Ayant ainsi accompli son oeuvre, mon honorable ami entreprit un voyage pour la faire connaître. A cela je ne trouve rien à redire —loin de là. Il s'en alla donc prêcher son évangile à la nation, ayant bien soin de développer toutes ses voiles afin de ne rien perdre de la brise. Il est tout naturel que dans un programme conservateur on s'attende à trouver le mot "protection" inscrit en gros caractère; cependant, dans ce nouveau programme, le mot "protection" se trouve inscrit en lettres minuscules, si petites qu'on ne les perçoit pas à l'oeil nu. Je ne dis pas que l'idée de la protection n'est pas consignée dans ce document: elle y est, mais tellement dissimulée qu'on ne la découvre qu'à grande peine. Que nous sommes loin des jours où la réclame protectionniste se faisait en phrases pompeuses! Ce mot de "protection" a toujours joué un rôle si important dans les conseils et dans la politique du parti qu'il est inconvenable qu'on ait oublié de l'inscrire dans le nouveau programme. Pareil oubli ne saurait être accidentel. Conçoit-on qu'on ait pu, sans le vouloir, oublier d'insérer le mot "protection" dans un document de cette importance, dans un document destiné à devenir la loi, l'évangile du parti? La clef du mystère? c'est que mon honorable ami se trouvait profondement embarrassé; c'est que de nos jours il y a dans les rangs conrvateurs protectionnistes et protectionnistes, comme on dit en France qu'il y a fagots et fagots.

On sait que l'île de Lilliput comptait deux partis rivaux, celui des gros boutiens et celui des petits boutiens. Ile se querellaient sur la question de savoir s'il fallait casser les oeufs par le gros bout ou par le petit. L'île moderne de Lilliput— j'entends l'opposition —possède, elle aussi, ses gros boutiens et ses petits boutiens: protectionnistes et protectionnistes. On trouve à Toronto et ailleurs des protectionnistes qui voudraient voir les barrières douanières s'élever jusqu'à la hauteur du gibet d'Aman, tandis que dans l'Ouest il y en a d'autres qui réclament un tarif assez bas pour qu'il ne soit plus possible de distinguer la protection du libre-échange. Entre ces deux factions mon honorable ami restait indécis, sachant bien que s'il les faisai tse rencontrer il y aurait une passe terrible avant qu'elles s'accordassent sur la maière de casser les oeufs. Il s'arangea néanmoins de façon à donner bon espoir à l'une ou à l'autre sans toutefois se commettre avec l'une ou l'autre Il y a quelques nnées, mon honorable ami nous disait de la protection qu'elle devait être adéquate et devenue inadéquate. C'est ainsi que grâce à 'oeuvre des commentateurs du programme conservateur la protection adéquate a cédé le pas à la rotection raisonnable.

Mais nul commentateur ne nous a encore appris ce que c'est que la otection raisonnable et la protection excessive, et on laisse au public le soin d'établir la différence entre le deux. Quant à mon honorable ami, il s'est contenté de tourner la difficulté non pas en définissant sa politique, mais plutôt les résultats qui en dériveront. Voici ce qu'il a dit à ce propos:

"Nous nous prononçons donc pour une politique financière susceptible de favoriser la fabrication dans les limites du Canada de tous les articles nécessaires et des marchandises qui peuvent être produits ou manufacturés avec avantage à même nos ressources naturelles ou avec leur aide, en tenant compte des intérêts des consommateurs de notre population ouvrière."

M. R. L. BORDEN: Mon très honorable ami me pardonnera-t-il de le prier de donner lecture de la résolution adoptée à ce même propos, en 1893, par les libéraux réunis en convention à Ottawa?

Sir WILFRID LAURIER: Si je l'avais par devers moi, je le ferais volontiers.

Lhon. M. FOSTER: Vous en avez perdu jusqu'au moindre souvenir.

Sir WILFRID LAURIER: Non pas; et je puis dire qu'elle renfermait une dénonciation catégorique de la protection. Mon honorable ami (M. R. L. Borden) a laissé entrevoir les effets de sa politique, mais ne nous a pas appris par quelle mesure législative il compte accomplir un tel miracle. En effet, c'est là le secret des dieux —et je ne saurais élever mon honorable ami au rang de ces dieux, puisqu'il est lui-même dans l'ignorance. Incapable de définir sa politique, il s'est arrangé de façon à laisser quelque espoir à ceux qui voudraient voir la barrière fiscale s'élever aussi haut que le gibet d'Aman et à ceux qui soupirent après l'abaissement de droits de douane dans la plus forte proportion possible. Comme cela, les uns et les autres pourront se bercer de la même illusion jusqu'à ce qu'ils se heurtent à une commune déception.

La plus importante question que mon honorable ami a traité dans son programme après celle du tarif, c'est celle de la nationalisation des services publics. Je ne eux pas dire par là qu'il ait été premier à l'aborder; ce ne serait pas exact.

Ce n'est pas mon honorable ami qui a ajouté cet article au programme. Il n'est pas le chef de cette éole mais un sectateur, et un secteur récalcitrant. Celui qui a ajouté cet article au programme n'est pas le chef du parti; il occupe un rang un peu plus élevé et nous (M. W. F. Maclean) le voyons sourire en m'écoutant. Je dois lui donner ce qui lui appartient. Dans cette voie, et dans quelques autres aussi, il est le chef de file de son parti. A la dernière session, on nous disait qu'il n'était plus admis dans les conciliabules de son parti. Cela n'a pas d'importance ar, au sein ou hors des conciliabules, il prend les devants dans cette voie et dans d'autres et son paremboîte le pas derrière lui. L'honorable député (M. W. F. Maclean) est un homme courageux. Il 'est plongé hardiment dans les ndes froides du socialisme. Mais le chef du parti n'est pas aussi avancé, à en juger par ses déclarations. Il n'approuve pas; pourtant, il ne blâme ni ne répudie. Tandis que le représentant d'York-sud (M. W. F. Mclean) prend ses ébats au milieu du courant, l'honorable chef de l'opposition (M. R. L. Borden) se tient sur la rive. De temps à autre il trempe craintivement son pied dans l'eau et le retire aussitôt, n'osant décider s'il prendra le large ou s'il demeurera sur la terre ferme.

En ce qui concerne la nationaliation des voies ferrées, les déclarations de mon honorable ami ont été singulièrement vagues et décevantes. Il a assez parl épour allumer l'espoir chez les esprits ardents, enthousiastes, irréfléchis mais il a voulu éviter de se prononcer catégoriquement. Afin de ne pas commettre d'injustice à son égard par l'interprétation que je donnerais à ses paroles, je citerai le texte de son discours d'Halifax dans lequel il a promulgué sa profession de foi. J'emprunte le compte rendu du "Herald", d'Halifax:

"La possession et l'exploitation es voies ferrées par l'Etat peuvent-elles être couronnées de succès au Canada? C'est une question qui n'a pas encore été tranchée. On bat constamment en brèche la nationalisation des services publics cause de leur administration inhabile, corrompue, et on ne semble pas avoir beaucoup de raisons à faire valoir pour la combattre. Ne perdons pas de vue que toutes les ntreprises privées nous offrent des exemples d'insuccès et d'incompétence. Nier que nous sommes capables d'exploiter profitablement une grande voie ferrée nationale reliant l'Atlantique au Pacifique équivaudrait à nier que nous sommes en état de jouir de l'autonomie. Doit-on blâmer toutes les entreprises privées à cause des faillites commerciales ou des méthodes dépravées? Devons-nous renoncer à notre privilège d'autonomie à cause d'actes fréquents de mauvaise administration, des concussion, des scandales résultant des ventes de terres dans la vallée de la Saskatchewan et des baux de pâturages? Dernière question qui n'est pas la moins importante: céderons-nous nos chemins de fer à des compagnies parce que leur administration a été fort discréditée?

Quant à moi, je crois qu'il n y a pas lieu de blâmer la nationalisation des services publics à cause des erreurs administratives, pas plus qu'il n'y a lieu de trouver mauvaise la doctrine générale de l'autonomie. Le remède se trouve dans le redressement des abus."

Or, si ce langage a un sens, il signifie simplement que la nationalisation est une doctrine large que le parti et le pays devraient adopter à l'exemple du représentant d'York-sud. Si ces paroles ont du poids, si elles ont réussi à nous convaincre, telle est la conclusion qu'ont tirée ceux qui les nt entendues, mais ce n'est pas le sentiment de celui qui les a proférées. Après qu'il eut invoqué une infinité de raisons en faveur de la nationalisation; après qu'il eut déclaré que "nier que nous sommes capables d'exploiter profitablement une grande voie ferrée nationale reliant l'Atlantique au Pacifique équivaudrait à nier que nous sommes en état de jouir de l'autonomie"; après qu'il eut dit: "Quant à moi, je crois qu'il n'y a pas lieu de blâmer la nationalisation des services publics à cause des erreurs administratives, pas plus qu'il n'y a lieu de trouver mauvaise la doctrine générale de l'autonomie" — après qu'il eut lané à cette hauteur, et qu'il nous ut élevés jusqu'aux nus, ses ailes ont ployé soudainement, son courage a défailli, tout-à-coup. Et quelle conclusion a-t-il tiré au sujet de la nationalisation des services publics? Il a simplement conclu qu'il fallait faire administrer l'Intercolonial par une commission. A la suite de ces prémises, voici la conclusion de son programme d'Halifax:

"Nous demandons que nos chemins de fer soient exploités et gérés par une commission indépendante, à l'abri des entraves et des nfluences politiques."

Est-ce là tout ce qu'attendaient les députés qui l'appuient et l'applaudissement? A quoi était-il prêt à s'engager? Vraiment, il 'est pas allé plus loin. Dans le présent cas comme dans bien d'autres, il a voulu plaire à tous; il prononcé un plaidoyer à l'usage u représentant d'York-sud (M. W. F. Maclean) et tiré une conlusion au goût du représentant de Toronto-ouest (M. Osler). Cependant, mon honorable ami ne derait pas oublier que celui qui sèe le vent récolte la tempête. Il ommence déjà à récolter la temête. C'est en vain qu'il voudrait 'en tenir aux conséquences qu'il tirées de son argumentation. Les plus hardis de ses partisans, le représentant d'York-sud et ses amis, l'obligeront à tirer une déduction logique et prétenderont que la nationalisation est la doctrine politique du parti. A dessein ou non, c'est la position dans laquelle il s'est placé. Qu'il parcoure le 'World", de Toronto. Il s'appercevra que ce journal le loue chaque jour, non pas au sujet du programme qu'il s'est tracé, mais au ujet de la doctrine que le représentant d'York-sud veut lui faire mbrasser. Ainsi, bon gré mal gré, n dépit de ses résistances, il vera le député d'York-sud lui mettre l'épée dans les reins. L'histoire rapporte que des tribus sauvages obligent leurs chefs à marcher contre l'ennemi, même lorsque leur expérience leur conseille de ne pas risquer une bataille, de ne pas courir au-devant d'une défaite.

Pourtant, la question est trop grave pour qu'on se permette d'avoir recours à des subterfuges. Mieux vaut savoir sur quel terrain nous nous plaçons et quelle est la ligne de conduire de tous les partis. A l'heure qu'il est, il existe en e pays une tendance qui n'y a pas pris naissance mais qui a tiré on origine de l'autre côté de la frontière, qui est le fruit de l'agiation "populiste", la tendance à eprésenter toutes les grandes compagnies comme des ennemies du ien public. Examinez les organes de cette école et vous constaterez que dans presque toutes leurs éditions, les grandes compagnies sont en butte à leurs attaques et à leurs moqueries. La vérité c'est que les grandes compagnies, de même que toutes les institutions humaines, sont un mélange de bien et de mal. La vérité c'est que, si elles sont importantes et rendent d'immenses services au pays, par contre elles sont entachées de graves défauts. Il est également vrai qu'elles ont té, au sein de la civilisation moderne, l'un des plus puissants facteurs de la création et de la diffusion des richesses parmi toutes les classes de la société. Il est incontestable, l'honorable représentant d'York-sud lui-même, qui, chaque jour pour ainsi dire, se déclare l'adversaire des grandes compagnies et, principalement, des compagnies de chemins de fer, ne saurait nier que la réunion des capitaux, des bras et des efforts fait plus que ne saurait accomplir l'initiative individuelle. En somme que sont les grandes compagnies? Ce sont simplement des gouverne-

(Suite à la page 5)

COIN FEMININ

CHRONIQUE.

LE SECRET DE LA MARQUISE

Si l'on me demandait: "A quoi vont vos amours, dans votre nouveau pays?" Je répondrais: l'été, a son soleil ardent qui fait les épis blondes, a ses horizons reculant sans cesse à mesure qu'on approche, a ses clairières étroites où l'on s'isole du monde, où le regard s'enferme entre les frontières vertes des trembles minces; l'hiver, a ses chemins blancs sur lesquels on glisse sans secousse dans le plus silencieux des silences, pendant que l'air vif fait monter un sang léger a ucerveau; a sa vie libre, un peu sauvage — puisqu'on nomme ainsi tout ce qui se rapproche de la nature — laissant le temps de penser, de se souvenir, permettant de garder vivantes les impressions précieuses, ne brisant pas dans le moule du "tout-le-monde", chacune de nos paroles, le moindre de nos gestes.

Si l'on me demandait: "Que détestez-vous, dans votre nouveau pays?" Sans hésiter, je répondrais: La Poste!

La poste qui joue les tours les plus malicieux! La poste qui égare nos petits secrets parfumés dans quelque obscur bureau! La poste qui nous fait paraître oublieuses des amitiés les plus tendres! La poste qui nous attire des réclamations, lors qu'elle s'amuse à l'école buissonnière! J'en veux pour preuve, l'envoi du livre de Mademoiselle Bibaud, Le Secret de la Marquise, ces jours passés!, A dire vrai, je dois encore de la reconnaissance à Madame la Poste: avouez qu'elle aurait pu faire durer son caprice plus longtemps!

J'aurais eu du regret de ne pouvoir faire connaître à nos lectrices cet intéressant petit volume. Souvent j'ai répété ici: que la bibliothèque de nos jeunes filles canadiennes devraient contenir les oeuvres des auteures du terroir qui écrivent pour elles, pour leur mentalité. J'ai plaisir à signaler ce livre qui viendra joliment enrichir la collection.

L'intrigue est bien conduite, le secret de la marquise de Montreuil, qui met en péril l'amour jeune et frais de Louise et d'Elector, après avoir tenu la lecture en haleine pendant la première partie, est divulgué à point, avec un art parfait. Les scènes dramatiques ne manquent pas, et se marient au charme des jolis tableaux champêtres.

L'autre nouvelle que contient le livre: "Un homme d'honneur," nous présente un type d'avocat, au plus haut point sympathique. Paul Bienville après avoir été dupe de la mauvaise foi d'un usurier, n'hésite devant aucune démarche pour réparer ses torts envers la veuve et les orphelins, qu'il a aidé à ruiner. Je n'entre pas dans de plus amples détails sur cette "tranche de vie", voulant laisser tout le plaisir aux lectrices.

La nouvelle, ne manque pas d'aperçus philosophiques. Le soliloque de Paul laisse devenir chez l'auteur une profondeur de pensée, qu'on denie souvent aux femmes.

Le volume se termine par des poésies de Michel Bibaud, d'une pointe très fine et parfois acérée.

Nous souhaitons au livre tout le succès qu'il mérite, et nous remercions l'auteur pour le plaisir que sa lecture nous procure.

Magali.

PETIT COURRIER

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

Rose de Provence. — Votre chère carte est venu me rassurer sur cette précieuse petite santé. J'espère bien avoir reçu la lettre promise —longue comme nous savons les écrire chez nous — avant que vous lisiez ceci. Vous êtes gentiment complimenteuse, heureusement, que je me rappelle le pays d'origine! Il est un fait à constater que la neige et le temps gris n'éteignent pas... nos qualités! Je vous retrouve, petite Française, dans votre amour pour l'administration!... Je conviens avec vous que cette douane est à battre.

Je ne m'étais donc pas tromper au sujet du prénom de la soeurette, cela va accroître votre amitié, n'est-ce pas?

Je caresse le projet de faire connaître la plume fine de ma chère compatriote, à mes lectrices. N'oubliez pas le coin, un jour, que la muse chantera; en vers ou en prose, puis que vous êtes délicieuse dans les deux genres.

Je vous remercie des journaux qui seront les très bienvenus. Mon bon souvenir aux chers vôtres, mes amitiés à vous. A Dieu.

Rêve Gris. — J'ai reconnu votre écriture sur l'enveloppe avec un plaisir réel. Tout s'est arrangé à votre gré, tant mieux. Ce sont de bonnes étrennes que vous avez eu. Je comprends d'autant plus cette joie, que je ressens très vivement, aussi, les douleurs de la séparation. Vous ne m'oublierez pas dans la douceur du tête-à-tête?

Ce sont bien "mes vieilles connaissances". Donnez-leur le bonjour de ma part.

Je vous remercie de vos bons souhaits de santé. A bientôt.

Petit Ruban. — Vous saurez, mon Petit, qu'on ne me parle plus de ces petites tracasseries, au P.C., depuis qu'on sait que ça m'afflige, sans que j'y puisse rien, hélas!

Nous avons aussi de la neige. Il doit faire bon, sur ce lac —lorsque le vent ne souffle pas. Je suis enchantée que l'article vous ait plu; il faudra le mettre en pratique.

Je ne peux pas allonger davantage le Coin, il dépasse déjà les limites de son titre modeste. Je crains même qu'un de ces jours, on ne nous accuse de déborder!

Merci pour toutes les gentillesses envoyées.

Mina. — Vous êtes la bienvenue. Il est bien regrettable que vous soyez ainsi éloignée d'un centre canadien-français. Vous avez doublement droit à une place ici, je vous invite à venir l'occuper souvent. J'ai toujours eu de la sympathie pour ces pauvres gens, ils ont l'aspect si humble. Votre lettre, en ce qui les concerne, m'a beaucoup intéressé. A bientôt, aimable Mina.

Magali.

LE MIRROIR.

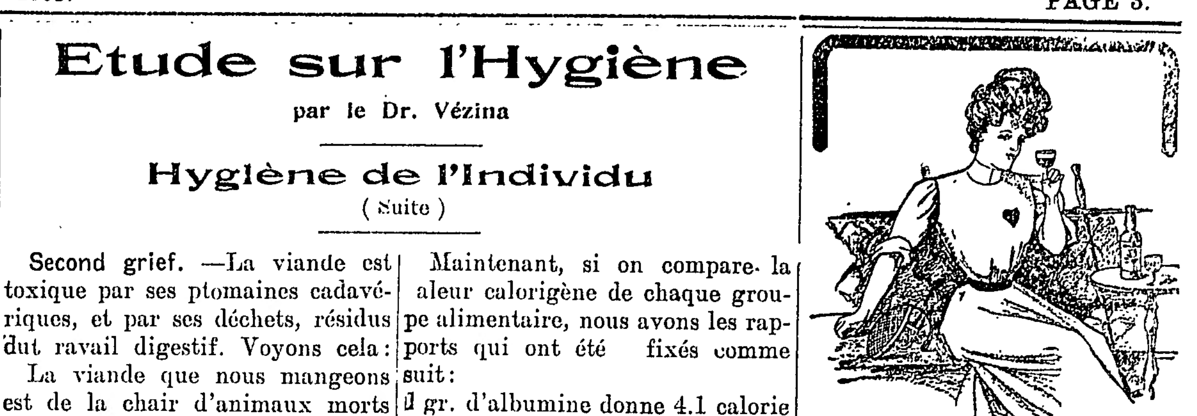
Au-dessus du puits elle s'est penchée
Pour se regarder au miroir de l'eau ;
S'étant de soi-même ainsi rapprochée,
Tout femme rit, même sans défaut.

Le miroir, quil soit de verre ou d'eau claire,
Encadré de mousse ou d'herbe ou d'acier,
Quel plus cher objet en qui se complaire,
Quel plus sûr prétexte à s'apprécier !

Quand on est allègre et jeune et jolie—
Qui ne croit pas l'être ? — à l'eau du miroir
Naturel et ceint de pierre polie,
Qu'il est doux, mes soeurs, de s'apercevoir !

Il est un miroir vivant et suprême
Où par les regards c'est le coeur qui voit :
Le miroir des yeux de celui qu'on aime,
Le seul ou l'on rie à d'autre que soi......

ALBERT LOZEAU.



Etude sur l'Hygiène

par le Dr. Vézina

Hygiène de l'Individu

(Suite)

Second grief. —La viande est toxique par ses ptomaines cadavériques, et par ses déchets, résidus dut ravail digestif. Voyons cela:

La viande que nous mangeons est de la chair d'animaux morts depuis plus ou moins longtemps et conservée plus o umoins bien. Or la chair d'un animal mort contient des poisons cadavériques sans compter les toxines fabriquées pendant la vie; et nous savons que la cuisson la plus prolongee ne détruit pas toujours les toxines.

D'après Messieurs Bruardel et Gauthier, la viande ne renfermerait pas moins de 36 poisons ptomaines, xantines, cadavérine, créatine, etc., etc., sans compter les microbes, les terribles microbes.

Pendant sa digestion, pendant qu'elle cuit pour ainsi dire dans l'estomac, la viande se transforme donc en une série de substances qui sont de véritables poisons; et en effet elles nous empoisonneraient 2 fois par jour si elles n'étaient rejetées au fur et à mesure qu'elles pénètrent dans le sang. Mais de ce travail qui dure toute la vie, les reins peuvent se fatiguer surtout si les substances toxiques provenant de la digestion de la viande arrivent dans le sang en trop grande quantité.

Les reins fonctionnent alors moins bien, remplissent moins bien leur travail de dépuration; les poisons restent plus longtemps dans le sang et même s'y accumulent. Le sang étant ainsi vicié, ce sont alors des maux de tête, des migraines, des palpitations, de l'essoufflement et rien d'étonnant à ce que tout marche mal. Puis l'estomac se met à digérer avec peine et c'est la dyspepsie parfois l'obésité, quand ce n'est pas le diabète ou la goutte au l'osthine, ou tout cela à la fois.

Le système nerveux imprégné et irrité par ces diverses substances toxiques se déséquilibre et règle moins bien les phénomènes de la nutrition. Alors, le trouble du système nerveux retentit sur le foie; les troubles de foie retentissent sur le rein; les troubles du rein retentissent sur le coeur et la circulation; et ainsi, après une incessante série de désordres fonctionnels et nutritifs, l'organisme est précipité vers une déchéance prématurée qui s'appelle: arthrutisme et qui n'est en somme qu'une vieillesse prématurée.

Le gros mangeur de viande a ainsi mine une à une les défenses naturelles de l'organisme, et il est d'expérience constante de voir ces individus mourir prématurément quoique ayant bonne apparence: minés par l'une des multiples complications qu'engendre l'arthritisme. Et l'on peut dire que l'arthritisme avec ses multiples manifestations dégénératives compromet toujours assez tôt la santé, et abrège la vie d'un bon tiers, de sorte que les sujets constitués pour vivre 80 ans meurent à 55 ans.

Au contraire, si on interroge les nonagenères, les centenaires sur le secret de leur longivité, ils répondent infailliblement qu'ils doivent cela à la sobrité en général et à la sobrité en viande en particulier.

3o. — J'ai dit qu'il est faux de prétendre que la viande est nécessaire dans un climat froid pour donner une plus grande somme de chaleur à l'organisme humain.

Pour démontrer cela, il suffit de connaître lequel des trois principes alimentaires est celui qui développe le plus de chaleur, ce sont les faits expérimentaux et les faits d'observation qui vont répondre.

L'on admet généralement qu'il faut à l'homme de poids moyen et accomplissant un travail musculaire modéré, environ 2,500 à 5,000 calories pour maintenir sa température normale. On appelle calorie l'unité de chaleur. Or la viande seule ne saurait satisfaire ce besoin physiologique car il faudrait assimiler 1 lb. d'albumine pour fournir ce nombre de calories, ce qui correspond à 6 lbs. de viande, quantité vraiment énorme, et qui dépasserait notre capacité digestive sans compter les déchets azotés nombreux qu'elle engendrerait.

Nous ne pouvons guère assimiler plus de 6 oz. d'albumine par jour ce qui correspond à 2lbs. de viande. Or cette quantité ne représente que 820 calories, soit 32 p.c. seulement du besoin total.

Maintenant, si on compare la aleur calorigène de chaque groupe alimentaire, nous avons les rapports qui ont été fixés comme suit:

1 gr. d'albumine donne 4.1 calorie
gr. d'hydrote de carbonne donne 4.2 calories.
1 gr. de graisse donne 9.3 calories.

Par ce tableau, on voit que les substances grasses sont deux fois plus calorigènes que les subsances albuminoides et que celles-ci sont à peu près égales aux hydrotes de carbonne. Mais il faut tenir compte de la plus ou moins grande facilité pour un aliment de produire la chaleur dont il est susceptible.

Sous ce rapport, les albuminoides tirés de la viande sont inférieurs aux hydrotes de carbonne, car ils ne cèdent leur potentiel qu'après une longue élaboration, un travail digestif laborieux, qui demande beaucoup de dépense nerveuse et laisse l'organisme ou moteur humain encombré de déchets très nuisibles. Au contraire, les hydrotes de carbonne ont une élaboration digestive beaucoup plus simple et aident leur potentiel thronique avec moins de frais, et sans laisser après eux de residus toxiques.

La graisse quoique produisant deux fois plusde chaleur que l'albumine ne laisse pas de déchets toxiques. Si elle n'est pas toute employée, elle s'accumule comme le font les hydrotes de carbonne pour constituer une réserve au cas de besoin .

Sans doute, on se laisse tromper par les apparences; la viande étant existante, comme l'alcool fait fonctionner davantage le système nerveux qui active momentanément les combustions. Mais, comme pour l'alcool, l'énergie dépensée inutilement pour les effets de stimulation est prise sur l'organisme qui est obligé de se surmener pour faire face à une double dépense. Il n'en est pas de même avec les graisses et les hydrotes de carbonne, surtout ces derniers qui se résolvent plus vite et plus facilement en glucose; dernière transformation de principes alimentaires.

Donc, le problème est de savoir quel est l'aliment qui donne au moteur humain le plus rapidement, plus abondamment, sans faitgue ni surmenage digestif sans intoxication nutritive le combustible nécessaire pour résister au froid.

Or on vient de le voir, cet aliment n'est pas l'albumine ou la viande, mais la glucose fournit par les hydrotes de carbonne. C'est dire que le miel, les fruits sucrés, secs ou crus, les confitures sont plus thermagènes que la viande.

Quand aux faits d'observation, il suffit de citer l'acclimatation au pays des Pères d'Oka, les Trappistes du Lac St-Jean, qui tout conservant leur régime végétarien intégral, se portent très bien; n'ont pas de maladie spéciale, vivent mieux, tout en exécutant sur leur ferme des travaux manuels considérables. De plus, ces religieux ont un costume qui ne les protège pas mieux que les épaisses fourrures de nos gros mangeurs de viande, et qui sont frileux quand même.

A suivre.

CONSEILS DE CHRETIEN.

La "Patrie" cite, d'un testament olographe de feu l'honorable M. Joseph Israël Tarte, et datant de juillet 1899, les avis suivants à ses fils:

"Vous avez un journal. Voyez à ce qu'il ne blesse pas les consciences et ne souille pas les réputations. Ne vous querellez pas avec le clergé; restez Français et catholiques et loyaux sujets de la Reine et de l'Empire. Remplissez vos devoirs religieux comme de bons chrétiens."

Ces sentences sont dignes du respect qui s'attache non-seulement aux paroles d'un mort qui fut grand et influent, mais au jugement d'un homme qui a vécu une vie bien pleine d'activité et de consciencieuse observation. Elles méritent de revivre, et de survivre, pour l'édification et la gouverne de tous les compatriotes du célèbre journaliste, aussi bien que pour la saine direction de ses enfants.

(Du "Pionnier".)



Résumé des Réglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section de nombre pair des terrains de la Puissance au Manitoba ou dans les provinces du Nord-Ouest, excepté les lots 8 et 26 non réservés, pourra être prise comme homestead par toutes personnes se trouvant le seul chef d'une famille ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans, sur un espace d'un quart de section de 160 âcres plus ou moins.

Une demande d'entrée ou d'inspection doit être faite personnellement au bureau de l'agent local ou sous-agent.

(1) Au moins un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture de celui-ci chaque année, au cours d'un terme de trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) de toute personne éligible pour faire l'entrée d'un homestead d'après la teneur de cet acte, quand au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, pourront être remplies par le fait que cette personne habitera avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a feu et lieu sur la ferme qu'il posséde dans les environs de son homestead, les conditions de cet acte, quand à la résidence, pourront être remplis par le fait de résider sur le dit terrain.

Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de faire.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur

N.-B.—La publication non autorisée de cette nnonce ne sera pas payée.

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 — Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers— 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT— Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an. — Canada, $1 par an. — Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au : Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

Jeudi, 9 Janvier, 1908

La Compagnie du Pacifique Canadien

C'est toujours Edmonton, la bête noire du Pacifique Canadien qui reçoit les coups.

Cette compagnie de chemin de fre, qui annonce éfrontément $25,000,000 de bénéfices nets par année; pour des raisons d'économie, s'il vous plaît, a décidé de retrancher deux trains de passagers par jour sur sa ligne entre Calgary et Edmonton.

Parce que le traffic a été moins chargé depuis un mois ou deux, la compagnie en est venue à cette décision aussi injuste que non justifiée pour la population du Nord de l'Alberta.

La Compagnie du Pacific aurait pu prendre en considération, il nous semble, le fait que la législature de l'Alberta sera bientôt en session; qu'alors le trafic des passagers sera considérable; et pour ces raisons la disparition de deux trains par jour sur la ligne de Calgary à Edmonton va placer nos hommes d'affaires dans une position des plus désavantageuses.

Cette mesquinerie du Pacific Canadien sera la cause d'une perte de temps, et d'une dépense d'argent considérable, surtout pour les Albertains du Sud.

Es-ce que par hasard, la compagnie du Pacific a voulu par cette action, se venger du gouvernement de l'Alberta, qui leur a imposé, l'an dernier, une taxe juste, et qu'elle aurait dû être appelée à payer depuis plusieurs années?

Nous hésitons encore à croire que cette grande compagnie de chemin de fer, "bien qu'il soit admis que ces compagnies n'ont pas d'âme" pousse la parcimonie et l'esprit de vengeance jusque là!

Les populations du Nord de l'Alberta et de la Saskatchewan devront certainement une grande reconnaissance au gouvernement Laurier, qui a encouragé la construction du Grand Trunk Pacific, à travers nos riches régions du nord de la rivière de la Saskatchewan.

Une fois cette nouvelle ligne construite, et la construction progresse rapidement, nous espérons que les gens du Commerce, et les voyageurs, se rappelleront les insultes et les mesquineries de la compagnie du Pacific Canadien, et qu'ils donneront tout leur encouragement au Grand Trunc Pacific.

La Vente des Liqueurs

La question de la vente des liqueurs est à l'ordre du jour dans tous les pays.

En France, à la Sorbone de Paris, à l'occasion d'une célébration quelconque, on vient de révéler au public le travail gigantesque que l'"Union française anti-alcoolique" et la "Société Française de Tempérance" opèrent parmi les populations. La "Société française de Tempérance" est elle-seule forte de soixante-cinq mille membres.

La Province de Québec a entrepris un mouvement considérable, encouragé par les plus hauts placés de la Province, pour diminuer la consommation des liqueurs et surtout pour faire disparaître cette terrible habitude de "la traite."

En Angleterre, en l'absence du Premier Ministre, Sir Henry Campbell, Bannerman, le chancelier de l'échiquier, M. Asquith a fait une déclaration officielle du programme libéral pour la prochaine session au parlement anglais.

Une des plus importantes législation qui sera proposée à la Chambre des Communes anglaises sera celle concernant la vente des liqueurs.

M. Asquith déclare que l'objet que le gouvernement a en vue est de réduire la consommation des liqueurs alcooliques, mais en même temps il averti les tempérants enthousiastes que toute législation de cette nature ne doit pas non plus être en avant de son temps.

Nous sommes bien de cet avis, c'est pourquoi nous opposons les demandes d'une législation complètement prohibitive qui ont été faites pour le Canada.

Nous croyons sincèrement que la campagne qui a été faite jusqu'à aujourd'hui par certaines sociétés de tempérance en faveur de la prohibition, a été la cause que nous n'ayions jamais eu aucune amélioration de la loi concernant la vente des liqueurs.

Notre population ne permettra pas qu'on lui enlève d'une manière aussi complète sa liberté d'action.

Du reste, plusieurs de ces sociétés l'ont bien compris puisqu'elles ont abandonné (entre autres les sociétés Presbitériennes) leur programme de prohibition, pour demander une législation moins arbitaire et par conséquent, ayant des chances d'être adoptée.

" Remplaçons le "Bar" par le "Café".

" Contrôlons la qualité des alcools"

Plaçons l'administration du service des licences sous le contrôle d'une commission indépendante, et nous aurons fait un grand pas vers le progrès.

La Province de Quebec Restera Liberale

Quoiqu'en disent nos amis les conservateurs, et malgré les prédictions des nationalistes, la province de Québec restera libérale au prochaines élections.

Pour appuyer cette assertion, nous n'avons qu'à énumérer les élections partielles qui ont eu lieu dans notre vieille Province, et rappeler les résultats qu'elles ont donnés.

Depuis quelques mois seulement nous avons eu, pour la Chambre des Communes, les élections de Nicolet et celle du comté de Labelle, où les candidats ministériels ont été élus.

Pour la Législature provinciale,, il y a eu plusieurs élections, ou nos amis les conservateurs ont fait une lutte acharnée aux candidats du gouvernement Gouin. Les conservateurs, avec le concours des Nationalistes, n'ont pas reculé devant la calomnie et les accusations les plus graves contre le gouvernement, pour détruire le prestige du parti libéral dans la Province, et faire mordre la poussière aux candidats ministériels.

Chaque fois nos adversaires politiques ont essuyé une défaite presque humiliante.

Cette campagne malhonnête que le parti conservateur avait entreprise contre nos amis aura eu pour résultat de rafermir le gouvernement Gouin, et lui permettre de mettre à exécution avec confiance sa politique progressive et vraiment nationale.

L'hon. Premier Ministre de la Province de Québec a, comme un des articles les plus importants de son programme, l'amélioration du système scolaire.

L'hon. M. Gouin ne pouvait pas employé sa belle intelligence à une oeuvre plus patriotique et plus utile à ses concitoyens.

Il y aura des élections générales à Québec probablement après la prochaine session de la législature; le gouvernement Gouin sera maintenu à l'administration des affaires par une grande majorité.

Quand le gouvernement Laurier se présentera devant les électeurs de la vieille province canadienne-française du Canada, il recevra la même confiance et le même appui qu'il y a rencontrés depuis 1896. —La province de Québec restera libérale.

L'Hon. A. Turgeon Elu a Prince Albert

L'Hon. Alphonse Turgeon, Procureur-Général dans le gouvernement Scott, dans la Province de la Saskatchewan, a été déclaré élu à Prince Albert, par le juge Johnson.

L'élection de l'Hon. M. Turgeon avait eu lieu le 12 octobre, 1907, mais 131 bulletins avaient été contestés par les candidats.

Ces bulletins ont été examinés par le juge Johnson de la Cour d'Appel, qui a déclaré l'Hon. Alphonse Turgeon élu par une majorité de 54 votes.

Le Procureur-Génàral se déclare satisfait du résultat de son élection, prenant en considération les défectuosités de la loi électorale actuelle.

L'Hon. M. Turgeon promet de mettre cette loi à l'étude, et de faire les amendements nécessaires, avant les élections générales.

Nous sommes heureux de féliciter encore une fois notre distingué compatriote, l'Hon. Alphonse Turgeon d'être sorti victorieux d'une lutte déloyale qui lui a été faite en octobre dernier, par M. Haultain et les conservateurs.

L'hon. M. Turgeon est le seul Ministre de la couronne, d'origine française, à l'Ouest du Lac Supérieur.

Pour l'édification de quelques-uns de nos compatriotes de la Province de Québec, nous leur rappelerons, qu'en octobre dernier, durant l'élection de l'honorable Monsieur Turgeon à Prince Albert, Mons. Bergeron, député de Beauharnois, en compagnie de l'Hon. R. L. Borden, a jeté toute son influence dans le comté, contre notre compatriote, l'Hon. A. Turgeon; le premier Canadien-Français qui ait été appelé à faire partie d'un gouvernement dans les nouvelles Provinces.

C'est le même M. Bergeron qui cherche à faire croire aux électeurs de la Province de Québec que nos compatriotes dans l'Ouest ont été sacrifiés par le gouvernement Laurier.

Ayez un peu de sincérité et un peu de logique s'il vous plaît, Monsieur Bergeron, député de Beauharnois, Province de Québec!!!

Nos Banques Canadiennes

Personne n'est plus heureux que nous de lire les rapports annuels les plus encourageants faits par nos institutions financières.

Ces rapports sont de nature à donner confiance à ceux qui confient leurs épargnes à nos banques, et à encourager les capitalistes étrangers à avoir foi dans la stabilité de notre position financière.

Dans leurs rapports annuels, nos banques canadiennes ont accusé des profits considérables. Elles ont distribué de gros dividendes à leurs actionnaires et augmenté considérablement leur fond de réserve.

Tout de même, pour ceux qui font du commerce, et qui, pour aucune considération ne peuvent pas obtenir d'escompte de leur banquier dans le moment; cet état prospère des banques semlbe presque de l'ironie.

Ce ne sont pas tant les directeurs des banques qui sont à blâmer pour cette restriction dans la distribution de l'argent, que ceux qui se sont jetés aveuglement dans la spéculation.

Les banques ont agit sagement et, suivant nous, en temps opportun.

Il n'y a vraiment rien comme la gène, et la nécessité pour rendre sage; et déjà nous entendons énoncer les meilleures résolutions aux quatres coins du pays.

Nous avons au Canada, un champ vaste, et propice pour permettre à toutes les ambitions modérées de se créer une aisance des plus enviables, et des plus honorables.

Mais nous serions désolés de voir s'établir dans notre pays des fortunes provoquantes et scandaleuses, qui ne peuvent créer au milieu de nos populations que du malaise, et engendrer le paupérisme.

Tant que le monde existera, il est entendu qu'il y aura des classes dans la société. La formation de ces classes, suivant nous, nécessaires, doit être bâsée sur le mérite, l'intelligence et le déploiement d'énergie des personnes, mais non pas sur l'exploitation malhonnête des individus.

Bien que nous ne voulions aucun mal à notre prochain. Nous ne sommes pas fâchés de voir quelques-uns des financiers véreux américains faire la culbute. Ils servirons d'exemple et contribueront à assainir l'atmosphère empoisonnée de Wall Street.

Puisque nous devons subir le contre-coup des crises financières américaines, il est juste que nous nous intéressions à leur mode de faire, et que nous nous rejouissions de la position ferme prise par les hommes d'Etat de Washington pour détruire les mauvaises pratiques exercées depuis quelques années par quelques-uns des Rois de l'Or.

Jusqu'à aujourd'hui nous avons été au Canada, presqu'à l'abri contre ces ambitieux effrenés et sans âme. Si quelques-uns de nos concitoyens ont jamais eu la tentation de suivre les traces de ces financiers américains, ils n'ont qu'à réfléchir sur les ruines matérielles et morales qui viennent de s'amonceler autour de Wall Street.

Reflexions Politiques

L'"Evening Journal, dans son numéro du 3 janvier, fait remarquer à ses lecteurs qu'en 1896 le gouvernement conservateur n'avait dépensé que $232,034 pour contrats d'impressions et d'annonces.

Et avec sa mauvaise foi ordinaire, notre confrère ajoute, sans aucun commentaire: " le gouvernement libéral a dépensé $878,707.63. En 1906 pour le même service" c'est-à-dire une augmentation de $650,000.

Inutile, Messieurs, d'essayer de jeter de la poudre aux yeux de vos lecteurs.

Vos lecteurs intelligents, et surtout vos lecteurs de l'Ouest savent bien que le gouvernement libéral dépense plus d'argent que le gouvernement conservateur en a dépensé pour le service des annonces et des impressions.

Ils sont satisfaits, comme tout homme d'affaire le serait, de cette dépense justifiée par les résultats qu'elle a donnés.

En 1896, le gouvernement conservateur ne dépensait que $232,034 pour les contrats d'annonces et d'impressions, mais notre confrère oublie de dire intentionnellement que le nombre d'immigrants entrés au pays durant cette année n'a été que de 25,000.

En 1906, le gouvernement a dépensé, c'est vrai, $878,707.63 pour les annonces et impressions mais le nombre d'immigrants entrés au pays durant cette année a été de près 300,000.

Comme les contrats d'annonces donnés aux journaux du pays et autres, et les contrats d'impressions pour les circulaires à distribuer, sont destinés à attirer l'immigration vers le Canada, nous sommes forcés d'admettre que l'argent dépensé en 1906, par le gouvernement libéral, a donné des résultats beaucoup plus avantageux que l'argent dépensé en 1896 par le gouvernement conservateur.

Si, en 1906 nous avons amené au Canada 275,000 immigrants de plus qu'en 1896, il n'est pas étonnant que nous ayons fait des frais d'annonces plus considérables, et malgré cela c'est encore nous qui y gagnons.

Prenons l'Ouest seulement comme exemple: En 1896, le Canada ne produisait que 33,000,000 boisseaux de blé, en 1906, grâce à cette immigration que le gouvernement libéral a dirigée vers nos fertiles prairies, au moyen de ces annonces que l'"Evening Journal" lui reproche, nous sommes arrivé à produire dans l'Ouest seulement 80,000,000 de boisseaux de blé.

Il nous semble que cette augmentation dans la production du pays, compense bien pour les $650,000 que le gouvernement a dépensées de plus en 1906.

Si l'on tient compte, et cette théorie a été acceptée par les économistes les plus importants, que chaque colon rentré dans un pays représente une valeur de $1,000, nos amis les conservateurs n'ont qu'à faire le calcul, et ils admettront forcément que le surplus au compte de capital produit par l'augmentation de la population en 1906 compense bien pour l'augmentation des dépenses qui a produit cet état de chose durant la même année.

Ces contrats d'impressions et ces annonces que l'"Evening Journal" critique si sévèrement contribuent, pour une bonne part, à l'extention de notre commerce avec les pays étrangers.

Encore ici, si nous comparons le chiffre total du commerce en 1896 avec le chiffre total du commerce en 1906. Nous connaissons que le gouvernement libéral était parfaitement justifiable d'augmenter son budget d'annonces et d'impressions pour obtenir des résultats aussi satisfaisants pour le pays.

Du reste, c'est là un principe d'affaire que les administrateurs de l'"Evening Journal" prêchent eux-mêmes tous les jours à leurs clients. Ils poussent leur clientèle commerciale à augmenter son budget d'annonce, lui assurant que cette augmentation de dépense n'est en réalité qu'apparente et qu'après la fin de l'année, elle lui aura réalisé des profits.

Ce qui est vrai dans une administration privée est aussi vrai dans l'administration de la chosé publique.

Du reste, notre confrère de l'"Evening Journal" a mauvaise grâce de reprocher cette augmentation de dépenses au gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, puisque la plus grande partie de cette dépense a été faite pour attirer des colons dans les provinces de l'Ouest, avec le résultat que tout le monde de l'Ouest connaît et apprécie.

FEU MADAME BRUCHESI.

Nous prions Monseigneur l'Archevêque de Montréal de bien vouloir accepter nos respectueuses sympathies dans le deuil que lui cause le décès de sa vénérable mère, Madame Bruchési.

Les marques de sympathies profondes que la population de Montréal a témoignées à la famille Bruchési en cette occasion, démontrent combien les catholiques du diocèse ont leur Archevêque en haute estime.

Madame Bruchési était très connue à Montréal, et tout le monde admirait et appréciait ses qualités et ses vertus.

LA MISSION DE M. LEMIEUX

Et les dépêches de la presse américaine.

Les dépêches que la presse américaine publie sur la mission de l'hon. M. Lemieux au Japon, et dont la presse conservatrice canadienne fait ses délices, portent la marque indéniable d'un dépit ombrageux et d'autant plus vif qu'il provient d'une blessure à l'amour propre de l'Oncle Sam.

Celle que la "Gazette" d'hier, empruntait, sous la rubrique de "service spécial" au service télégraphique du "Times" de New-York est pleine de ce fiel concentré qu'a fait sourdre le soin avec lequel l'hon. M. Lemieux a conduit les négociations dont il était chargé, sans avoir recours à d'autre intervention que celle nécessaire de l'ambassadeur du Roi Edouard VII.

Comme, en bon diplomate, l'hon. M. Lemieux a cru devoir garder pour son gouvernement le secret du résultat de ses négociations, le correspondant américain a cru avoir le champ libre, — au moins pour quelques jours, — pour faire publier par tous les Etats-Unis, et dans les journaux torys du Canada que le commissaire du Canada avait failli dans sa mission.

Mais tous les journaux canadiens ne sont pas aussi antipatriotés que la "Gazette" pour accepter ainsi, sans discussion, les élucubrations du scribe dépité qui renseigne le "Times" de New-York, comme les lecteurs du "Times" aiment, paraît-il, à être renseignés. Nous trouvons, par exemple, dans le "Witness" d'hier, un article très sensé, où l'on remet les choses au point.

Une des bourdes du correspondant du "Times" a été d'ailleurs vertement relevée par M. Nossé, le consul-général du Japon, qu'il mettait maladroitement en cause.

M. Nossé, dans une entrevue avec un journaliste d'Ottawa, a formellement déclaré qu'il ne s'était jamais plaint du gouvernement canadien à son gouvernement qu'il a toujours été traité avec la plus grande courtoisie, et que son départ pour le Japon n'a rien à faire avec la mission de l'hon. M. Lemieux.

Nous avons dû déjà, dans la publication des dépêches, mettre nos lecteurs en garde contre les tendances qui y perçaient. Ce qui se passe aujourd'hui nous prouve que nous n'avions pas tort de mettre en doute l'exactitude des informations que nous transmettait l'agent à Tokio de la presse associée américaine.

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne une traduction de l'article du "Witness" à ce sujet.

Et, en attendant le retour de l'hon. M. Lemieux, nous pouvons répéter avec Sir Wilfrid Laurier, que nous avons tout lieu d'espérer qu'il a réussi aussi complètement que possible, dans sa mission délicate.

(Du "Canada.")

Lettre ouverte aux femmes d'Edmonton

Je viens d'ouvrir au magasin de fruits et de bonbons dans le block du Theatre "Opera," 206 Jasper, où sont à votre desposition les meilleurs bonbons et tous les fruits de la saison.

Nous faisons nos bonbons nous-mêmes de cette manière vous êtes certaines de n'avoir que du premier choix quant à la qualité et a la fraîcheur de la marchandise.

Nous apportons un soin tout particulier à preparer les ordres speciaux pour thés et receptions.

Pour les fêtes de Noël et du jour de l'an, nous avons donne une commande considerable de boites qui avec le contenu de premier choix qu'elles contiennent sont de veritables revélations de chic et de bon gout.

Quelque soit votre position sociale, vous avez besoin de bonbons qui seront pour vous un délicieux passe-temps.

Pour cela je sollicite votre clientièle certain d'avance que je saurai vous satisfaire. Confiserie Cusick.

BLOCK DE L'OPERA
206 JASPER WEST

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER.

(Suite de la page 2.)

ments des forces économiques et il est évident que des groupements produiront toujours plus de résultats que l'effort individuel.

Il est aussi incontestable que, si les grandes compagnies ont fait beaucoup de bien de cette manière, les compagnies de chemins de fer principalement ont pris un si grand développement qu'elles pourraient devenir un danger pour 'Etat. On ne saurait nier, non plus, que les grandes compagnies ne peuvent se laver de l'accusation d'être animés par l'esprit de lucre et d'avoir négligé les intérêts qu'elles étaient appelées à servir.

Si c'est là la situation, et je l'ai décrite fidèlement, je crois, il est évident que la législature doit intervenir. Mais, dans quel sens et jusqu'où? Voilà le problème. Le représentant d'York-sud dit: A bas les grandes compagnies! sus aux compagnies de chemins de fer et que l'Etat lui-même rende ce service au public! Le chef de l'opposition raisonne d'une manière et conclut d'une autre et, conséquemment, il se met à la merci du député d'York-sud. Mais, celui qui examine le problème avec calme doit nécessairement inférer que les intérêts desservis de nos jours par l'initiative privée sont plus favorisés qu'ils ne pourraient l'être par l'Etat. A mon sens, le vrai remède, n'est pas de remettre l'administration des voies ferrées entre les mains de l'Etat mais de la laisser aux compagnies en les subordonnant aux volontés du Parlement. Celui-ci s'assurera qu'elles remplissent convenablement les devoirs qui leur incombent dans l'intérêt du public. Quant à moi, je ne crains pas de déclarer que l'adoption de la politique que préconise le représentant d'York-sud serait une calamité pour ce pays.

M. W. F. MACLEAN: Est-ce une calamité en Allemagne, en Russie, en France et en Australie?

Sir WILFRID LAURIER: Dieu merci! nous ne verrons pas ici pour prendre modèle sur l'Allemagne, la France ou le Russie.

M. W. F. MACLEAN: Le très honorable premier ministre nous dira-t-il ce qu'il pense de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, ces rejetons du grand empire dont il prenait la défense cet après midi?

Sir WILFRID LAURIER: Je crois que l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont de jeunes nations commerçantes qui se sont plus avancées que je n'aimerais à le faire dans la voie de la nationalisation des services publics. Je déclare à l'honorable député que détruire l'aiguillon de l'ambition et de la rivalité dans les entreprises publiques, c'est supprimer et condamner la nation au marasme et à l'inertie.

Je citerai à l'honorable députe un exemple puisé dans notre histoire. Je ne m'adresserai pas à l'Angleterre, à la Russie, à la Nouvelle-Zélande ni à l'Australie, je tirerai du Canada même un exemple sur lequel j'appellerai son attention. Nous avons au pays le chemin de fer canadien du Pacifique.

L'occasion s'offrit un jour d'établir cette voie ferrée en tant qu'entreprise nationale. M. Mackenzie, non par goût mais par nécessité l'initiative privée n'offrant pas de le faire, avait commencé à le construire comme chemin de fer de l'Etat. Lorsque le ministère de Sir John Macdonald prit les rènes du pouvoir, il renonça à ce projet et décida que la voie ferrée serait construite grâce à l'initiative des particuliers. Pas une voix, que je sache, ne s'est faite entendre pour blâmer cette ligne de conduite. Les avis furent partagés quant aux engagements pris envers la compagnie, mais sur la question de savoir si la voie ferrée devait appartenir à l'Etat ou à une compagnie, il n'y eut pas, si je me rappelle bien et on est libre de me reprendre, un seul mot de blâme à l'adresse de la politique de Sir John Macdonald qui donna la construction de la voie ferrée à l'entreprise. Elle a été établie de cette manière, et l'honorable député soutiendra-t-il que l'Etat aurait dû en faire son oeuvre et que dans ce cas-là, le chemin de fer aurait rendu autant de services au pays? Contemplez, monsieur l'Orateur, ce que la compagnie du Pacifique-Canadien a accompli. Elle a souvent et de cent manières différentes fait prospérer des industries qui se rattachent à son entreprise et qui n'auraient jamais été créées si le chemin de fer avait été construit par l'Etat. L'honorable député sait que la compagnie a établi des hôtels le long de sa voie ferrée. Elle a un hôtel à Québes, à Montréal, à Winnipeg, à Vancouver et dans les Montagnes-Rocheuses. Ces hôtels ont attiré des centaines et des milliers de touristes qui, sans cela, ne seraient jamais venus au Canada.

La compagnie a érigé des hauts-fournaux dans les régions minières et exploité des charbonnages dans les Montagnes Rocheuses. Elle exécute des travaux d'irrigation qui feront de Calgary une nouvelle Grenade. Elle a couvert les Grands lacs de bateaux à vapeur et établi des lignes de paquebots qui visitent les ports de l'Atlantique et du Pacifique. L'honorable député soutiendra-t-il que, si ce chemin de fer avait été établi par l'Etat toutes ces entreprises subordonnées auraient surgi. Allons donc! l'idée est absurde; elles n'auraient jamais vu le jour.

Je sais ce que l'honorable député répondra. Il me dira qu'on s'est plaint, surtout dans les nouvelles provinces, des tarifs de la compagnie du Pacifique-Canadien, que les chemins de fer ne remplissent pas convenablement leurs devoirs envers le public. J'ai eu connaissance de ces plaintes. Je crois que quelqu'unes d'entre elles sont motivées, mais quel est le remède?

Supprimer l'initiative privée? Non, mais mettre ces compagnies sous la dépendance du Gouvernement et du Parlement. Aussi, voici ce que j'ai à dire aux députés de la gauche à ce sujet: Nous connaissons sur quel terrain nous sommes à l'heure qu'il est; ils veulent que l'Etat exploite les voies ferrées, et nous voulons que le gouvernement et le Parlement les règlementent.

Les observations de mon honorable ami concernant les téléphones et les télégraphes ont été aussi vagues et aussi décevantes que ses commentaires au sujet de la nationalisation des chemins de fer. Afin de n'être pas injuste à son égard, je citerai ce qu'il a dit de cet article de son programme:

"Il a été démontré....

"Disait-il,

... en Grande-Bretagne, que les télégraphes et les téléphones peuvent être exploités avec succès concurremment avec les postes. Je ne comprends pas pourquoi le même système ne serait pas inauguré et mené à bonne fin au Canada. Peu de gens se rendent compte qu'à l'heure qu'il est le Canada possède et exploite 6,596 milles de lignes télégraphiques. Ces lignes n'ont pas été profitables parce qu'elles sont établies dans des parties du pays peu peuplées ou l'initiative privée n'eut pas été suffisamment récompensée. Puisque nous consentons à placer des fonds publics dans des régions peu habitées et ingrates, pourquoi hésiterions-nous à le faire dans les milieux où ces services peuvent être maintenus profitablement? Je ne perds pas de vue la nécessité d'établir des lignes télégraphiques et téléphoniques, le long de nos grandes voies ferrées, ni l'obligation que j'ai déjà mentionnée de rendre justice aux placements déjà faits. En présence de ces considérations, notre programme devrait renfermer l'établissement d'un grand réseau national de télégraphe et de téléphones dans des conditions qui seraient équitables pour les placements déjà faits dans ces entreprises."

L'argument principal qu'on découvre dans ce paragraphe est simplement celui-ci: Vu que nous possédons à l'heure qu'il est environ 6,000 milles de lignes improductives, qui ne rapportent rien, nous devrions posséder des lignes télégraphiqués dans les parties du pays où nous pouvons espérer retirer des bénéfices. Est-il rien de plus fallacieux? Il est vrai que nous possédons 6,000 milles de lignes télégraphiques. Ce n'est pas par goût, ce n'est pas parce que cela nous plaît. Nous avons établi ces lignes là où nulle compagnie ne voulait les construire parce qu'elles ne rapporteraient rien. Nous les avons établies uniquement dans un but national. Plus de la moitié de ces lignes télégraphiques est située dans le bas du fleuve et sur les rives du golfe. Ce sont des auxiliaires à la navigation. Grâce à notre réseau de lignes télégraphiques, à notre télégraphe sans fil, à nos téléphones, à nos bouées et à nos phares, nous espérons que les vaisseaux sont aussi en sûreté sur la route du Saint-Laurent, entre Belle-Ile et Montréal, que les piétons dans les rues d'une grande ville. Déjà, grâce à notre outillage, tout imparfait qu'il est, le nombre des accidents a diminué et, pendant la dernière saison, ceux-ci ont été très rares. Survienne un sinistre, le télégraphe permet de transmettre la nouvelle à Québec et aussitôt des secours sont envoyés en tout hâte afin de sauver la vie et les biens des intéressés.

L'hon. député demande: Ce que nous faisons dans une partie du pays où il n'y a pas de gains à faire, pourquoi ne le ferions-nous pas là où il y aurait des profits à retirer? Pour la raison manifeste que ces endroits sont déjà desservis par les lignes télégraphiques. Le besoin de nouvelles lignes ne s'y fait pas sentir. Mon honorable ami le reconnaît sans doute, car il dit:

"Je ne perds pas de vue la nécessité d'établir des lignes téléphoniques et télégraphiques le long de nos grandes voies ferrées, ni l'obligation que j'ai déjà mentionnée de rendre justice aux placements déjà faits. En présence de ces considérations, notre programme devrait comprendre l'établissement d'un grand réseau national de télégraphes et de téléphones dans des conditions qui seraient équitables pour les placements déjà faits dans ces entreprises."

Qu'entend-il par là? Veut-il dire que nous acquerrons les lignes existantes parvoie d'expropriation? Il n'en souffle pas mot. A vrai dire, ce silence énigmatique est la meilleure réponse qu'il puisse faire. Toutefois, une de ces déclarations est parfaitement explicite, à savoir qu'avant de donner notre adhésion à ce programme il devrait y avoir une enquête sérieuse. En vérité, il est bon d'approfondir cette question car, pendant l'enquête mon honorable ami s'apercevra que l'une de ces remarques préliminaires sur ce sujet:

Qu'il a été prouvé en Grande-Bretagne..........

——n'est pas justifiée par les événements. Le dernier rapport du directeur-général des Postes, de la Grande-Bretagne, M. Buxton, le démontre d'une manière décisive. J'ai ce rapport entre les mains. Je ne le lirai pas — il est fort long — mais je citerai un article de la "Gazette", de Montréal, un excellent journal, chacun le sait, qui n'est pas affilié au parti auquel j'appartiens, mais un journal dont tout le monde doit reconnaître le mérite. Il a fait sur ce sujet ces commentaires très insinuants. La "Gazette", de Montréal dit:

Télégraphes et téléphones anglais.

On semble généralement croire au Canada que les Postes anglaises retirent chaque année de beaux bénéfices de l'exploitation des services de télégraphe et de téléphone. Cette croyance ne repose sur aucun fondement. M. Sidney Buxton, dans son dernier rapport annuel en sa qualité de directeur général des Postes du Royaume-Unis, avoue que le déficit net résultant de l'exploitation des télégraphes pendant l'année a été de £652,055 et qu'en ajoutant l'intérêt sur la mise de fonds le découvert total s'élève à £923,746 ou à $4,495,870. M. Buxton dit de plus dans son rapport que le nombre des messages transmis ou reçus, y compris les messages gratuits et ceux de l'Etat, a été de 89,493,000. Si l'on divise $4,495,870 par ce chiffre, on constate qu'il y a eu une perte d'un peu plus de cinq cents sur chacun de ces messages. On ne saurait dire qu'un service qui produit de tels résultats est établi sur un pied profitable. Les chiffres donnés ne sont pas le fruit de l'imagination. Ce sont ceux du directeur général des Postes qu'on a puisés tels quels dans son rapport annuel.

Puis, en ce qui a trait au réseau téléphonique, M. Buxton dit: "que les opérations de l'exercice pour tout le réseau téléphonique accusent une balance de £457,787, après le paiement des frais d'exploiation tandis que le montant total dont on a besoin pour faire face à la dépréciation du matériel et à l'intérêt de 3 pour 100 sur les dépenses de £7,255,000 imputables sur le capital est de $432,726." Cela donne un bénéfice apparent de £19,061. M. Buxton est le premier directeur général des Postes qui fait des confidences au public relativement au résultat financier de l'exploitation des téléphones, le chiffre ci-dessus ayant été inclu avec ceux qui ont trait aux lignes télégraphiques. Dans le rapport de cette année, il établit que les dépenses imputables sur le capital sont de £7,255,000 au

Discours de Sir Wilfrid.

chapitre des téléphones. Il partage les £432,726 accordés pour l'intérêt et la dépréciation en £217,-650 pour l'intérêt. La somme allouée pour l'intérêt représente exactement 3 pour 100 et celle qui est réservée pour la dépréciation du matériel, 2.96 pour 100. Malheureusement, une allocation de 2.96 pour 100 est ridiculement infime quand il s'agit de la dépréciation du matériel d'une installation téléphonique. Cela suppose que ce matériel durera plus de trente ans. Sur ce continent l'expérience a démontré qu'une sage allocution pour tenir lieu de la dépréciation doit dépasser 7 pour 100 des dépenses brutes imputables sur le capital. Portez l'allocation à ce chiffre et, au lieu d'un modeste bénéfice de £19,061, il y a un hideux déficit de £273,713. Les recettes totales du service téléphonique ont été de £908,246. Afin d'équilibrer le bilan elles auraient dû augmenter d'un cinquième pendant que les dépenses seraient demeurées les mêmes.

Un service télégraphique qui perd cinq cents sur chaque message qui lui est confié et un service téléphonique qui rapporte 20 pour 100 de moins que les dépenses ne peuvent guère être cités comme d'heureux exemples de la nationalisation des services publics quelque soit l'agrément qu'ils procurent à ceux qui s'en servent souvent.

Au sujet de cette question comme au sujet de l'autre, les membres de la droite ont à dire que le remède à cette situation — un remède est nécessaire car la législature doit intervenir — ne se trouve pas dans la nationalisation que prêche mon honorable ami, mais dans l'exploitation de ces services par des compagnies privées et dans la règlementation par l'Etat.

Mon honorable ami me demande des éclaircissements sur ce passage du discours du trône. Nous nous proposons simplement de déposer un projet de loi afin d'entendre des prérogatives de la commission qui existe actuellement, d'augmenter le nombre des commissaires et de leur donner la haute main sur les télégraphes et les téléphones comme ils l'ont déjà sur les voies ferrées.

(Suite au prochain numéro)

Un train de chemin de fer école, pour l'étude des grains de Semences.

Un train de chemin de fer a été mis à la disposition du Département de l'Agriculture Provincial par la compagnie du Pacifique Canadien, et des conférences seront données dans toutes les parties de la Province sous la direction du Département.

Le train école a laissé Calgary lundi, le 6 janvier pour Langdon où la première conférence sera donnée.

De Langdon, il sera dirigé vers l'Ouest, et vers le Nord.

L'itinéraire du train école pour les grains de semence à partir de Olds sera comme suit:

Olds— 4 Février.
Bowden — 5 Février.
Innisfail — 6 Février.
Ded Deer — 7 Février.
Stettler — 10 Février.
Alix — 11 Février.
Lacombe — 12 Février.
Ponoka — 13 Février.
Daysland — 15 Février.
Camrose — 17 Février.
Wetaskiwin — 18 Février.
Leduc — 19 Février.
Strathcona — 20 Février.
Edmonton — 21 Février.
Fort Saskatchewan — 22 Février.
Lamont— 24 Février.
Mundare — 25 Février.
Végreville — 26 Février.
Ranfurly — 27 Février.
Innisfree — 28 Février.
Mannville — 29 Février.
Vermillion — 2 Mars.
Islay — 2 Mars.
Kitscotty — 4 Mars.
Lloydminster — 5 Mars.

Le programme quotidien des conférences a été fait d'après le plan et l'horaire suivant:

Etudes sur l'orge —10 hrs. a.m. Différentes variétés et qualités d'orge pour les brasseries —10.20 a.m. Examen, classification des différentes classes d'orge pour le commerce. 10.40 a.m. — Examen et classification de l'orge pour la semence.

Etudes sur les herbes et le foin: 11 a.m. — Quels sont les meilleures variétés d'herbes et de foin à cultiver?

Etudes sur les mauvaises herbes:

11.20 a.m. — Quels sont les moyens de reconnaître, de classer, et détruire le mauvaises herbes?

Etudes sur les avoines:

1.30 p.m. — Quels sont les qualités et les variétés d'avoines requises pour le moulin?

2 p.m. — Classification des avoines pour le commerce:

2.30 p.m. — Examen et Classification des avoines pour la semence?

Etudes sur le blé:

Elles seront les mêmes que dans le cas des avoines.

Nous engageons fortement nos compatriotes à suivre ces conférences qui seront données par le Département de l'Agriculture de la Province, et qui ne pourront que leur être utiles.

Le Ministre de l'Agriculture, l'Hon. M. Finlay a dû s'assurer les services d'hommes d'expérience pour renseigner nos fermiers, sur les différents sujets énumérés dans le programme.

Nous savons bien que nos fermiers sont généralement assez bien renseignés sur les méthodes à suivre dans l'art de l'agriculture. Cependant il se rencontre toujours des choses nouvelles et utiles que les spécialistes recueillent, et qui échappent trop souvent à nos agriculteurs.

Ces conférences ont été établies par le gouvernement afin de remédier à ces négligences qui, quelquefois peuvent être la cause de résultats désastreux.

Alors, c'est entendu, que nos fermiers du district nord et nord-ouest d'Edmonton se rendent en grand nombre à la Capitale, pour le 21 février.

Legal.— 3 Janvier 1908.

Durant l'année 1907 nous avons eu dans la paroisse de St-Emile: 32 baptêmes. 5 sépultures et 7 mariages.

MM. Omer Casavant, Wilfrid et Albert Proulx, sont revenus dans leurs familles à l'époque des fêtes de Noël.

Ces jeunes gens étaient allés avec un parti d'arpentage, sous la direction de M. Ross, arpenteur du gouvernemtnt, jusqu'à la Passe de la Tête Jaune. Ils ont tracé la 14ième ligne de base.

Partis le 10 juin 1907 d'Edmonton, ils ne sont revenus que le 24 décembre, enchantés de leur voyage et encore plus de se retrouver au milieu de leurs parents et amis pour les fêtes du nouvel an.

Les Rév. Pères Pilon et Barré, O.M.I., professeurs au Séminaire de St-Albert, sont venus passer quelques jours de leur vacance à la Cure de St-Emile.

Le R. P. Pilon a fait le sermon de Noël, qui a été bien écouté et apprécié Nous avons eu un joyeux jour de l'an à St-Emile.

Dans notre belle paroisse, nous ne trouvons aucune différence à cette époque avec la province de Québec.

Toutes les classes, tous les âges se sont souhaités bonne et heureuse année, chacun à sa manière.

Athabaska Landing.— 3 janv. 08.

M .W. Day a invité plusieurs de ses amis à dîner le jour de Noël. Parmi eux se trouvaient MM. Jack Russell, Charles Hilker, Léonce Lessard et Isaïe Gagnon.

Inutile de vous dire que la gaieté la plus franche, et l'entrain le plus cordial ont régnés à cette fête.

Messieurs Darling et Lagacé sont venus de la Petite Rivière des Esclaves pour fêter la Noël avec nous.

Le jour de l'an au soir il y a eu une danse chez M. Félix Dumont. Tous les jeunes gens du Landing y avaient été invités.Tous s'accordent à dire que cette soirée a été un grand succès, et que l'hospitalité, qu'ils ont reçus de M. Dumont, a été des plus cordiales.

Mons. Côté, arpenteur du gouvernement est à faire des subdivisions de terrain sur deux townships, immédiatement à l'ouest d'Athabaska Landing.

M. l'arpenteur Ord est aussi à faire des subdivisions de terrains pour le gouvernement au sud du Landing.

Maintenant que les lots de ville sont sur le marché, et que les terres fertiles dans les environs d'Athabaska Landing sont arpentés, nous nous attendons à voir venir une immigration considérable de notre côté.

OUVERTURE DU COUVENT DE VEGREVILLE.

(Correspondance).

Nous n'oublierons pas de si tôt la belle séance que nous ont donnée, samedi 14 déc, les élèves de l'Ecole Séparée, à l'occasion de la bénédiction de notre couvent. Le Rév. Père Emard, O.M.I., avait bien voulu faire trêve à ses nombreuses occupations et venir nous honorer de sa présence.

Le programme s'ovrit par la partie religieuse; le R. P. implora la bénédiction de Dieu, et l'eau sainte sanctifia cette nouvelle demeure des servantes de Jésus-Christ et des petits enfants; puis Melle Ruby Tetreault, fille de M. le Président de nos commissaires d'écoles, lu au Rev. P. Emard une adresse pleine de sentiment, de délicatesse et de reconnaissance pour les personnes qui avaient concouru par leur présence ou leur travail, à rendre cette soirée si intéressante; on n'y oublia pas notre bien aimé Evêque, absent de corps, mais présent par le coeur, au milieu de ses chers petits enfants de Végreville. Les sentiments exprimés par la bouche des enfants, revêtent toujours une fraîcheur et une beauté particulières.

Le rideau s'ouvre, et alors nos jeunes artistes, dont la mine rose et le front candide réjouient les yeux, exécutent à la perfection les différents morceaux de leur programme. Le comique et le serieux se succèdent; le chant, les dialogues, les monologues, la musique, la comédie, tout nous est servi, avec une gentillesse exquise.

Nous savons combien il en a coûté à ces chers enfants pour nous procurer ces quelques heures de joie et de contentement, ils ont dû sacrifier bien des instants de leurs récréations, qu'ils aiment tant, aussi, nous les en remercions de grand coeur; ils ne seront pas jaloux, je suppose, de nous voir témoigner bien haut, notre reconnaissance envers les bonnes Soeurs, et leur dévouée maîtresse, Melle Anna Poley, qui ont pris tant de peine, pour mettre toutes ces belles choses dans leur petit cerveau, bien étourdi quelquefois, (qu'ils me pardonnent, si je suis franc.)

La salle était remplie et bien des personnes furent obligées de se tenir debout dans les corridors; les habitants de notre ville ont été charmants dans leurs marques de sympathie pour les Soeurs, directrices du couvent; parmi eux, on remarquait surtout M. Loucks, inspecteur des Ecoles, et sa Dame, M. J. B. Holden, M.P.P., et sa Dame, Mr McNeil, maire élu de la ville et sa Dame, M. Clément, l'ex-maire, Messieurs Field et Monkman, docteurs, etc.

A la fermeture du rideau, le R. P. Emard fit une magnifique réponse à l'adresse des enfants; sa parole chaude et claire proclama bien haut la doctrine catholique sur la vraie et solide éducation, ensuite, M. Loucks, inspecteur des écoles, M. J. B. Holden, M. P. P, M. Clément et M. McNeil nous adressaient la parole en termes pleins de sympathie et de souhaits pour la prospérité et le développement du nouveau couvent. Nous les remercions de leurs bonnes paroles d'encouragement en cette occasion.

Le "God Save the King", mit fin à une joyeuse soirée et chacun s'en fut chez soi le coeur content se demandant: à quand la prochaine séance?

Un témoin:

Nos enfants ont commence leurs vacances d'hiver, pour 5 semaines. Pendant ce temps, on achevra l'intérieur du couvent, et, à la rentrée, il sera prêt pour recevoir les Soeurs, les pensionnaires et les élèves. Pendant l'hiver, une des grandes salles servira pour fin scolaire, jusqu'au jour où sera construite notre Ecole Séparée au printemps prochain.

Nous sommes fiers de posséder parmi nous une institution, appelée à faire tant de bien à nos enfants, et nous adressons tous nos remerciements à notre Curé, le R. P. Bernier, car c'est à ses efforts et à sa sollicitude que nous devons notre beau couvent, qui fait l'admiration des visiteurs.

LE SENAT.

L'hon. Sénateur Landry, dans une entrevue qu'il a donnée à un des reporters de l'"Action Sociale" critique le Sénat, et le compare à un hôtel des invalides.

Le Sénateur déclare que le Sénat ne représente pas la volonté du peuple, et n'est d'aucune utilité dans la législation.

Si nous jugeons le Sénat par les actions de l'hon. Sénateur pour Stadacona, nous serions tentésd'admettre que son utilité devient de moins en moins grande.

Du commencement de la session à la fin, le sénateur Landry emploi le temps de la Chambre haute pour faire des questions plus ou moins opportunes au gouvernement.

Les employés des différents départements donnent presque tout leur temps pour faire des recherches, et compiler des renseignements pour satisfaire la curiosité du Sénateur Landry, qui ne cherche qu'une chose: faire de l'obstruction.

Il y a eu durant les dernières sessions des mesures des plus importantes à discuter à la Chambre haute, nous ne nous rappelons pas que le Sénateur Landry ait jamais pris part à la discussion.

C'est pourquoi nous conseillerions à l'hon. Sénateur pour Stadacona de pleurer sur lui-même avant de pleurer sur les autres.

Si "l'Action Sociale" désire sincèrement, comme elle le déclare dans son article programme, donner des appréciations impartiales sur les questions qui touchent à la politique, elle ferait bien de les recueillir à autre enseigne.

Nous avons raison de croire que l'Hon. Sénateur Landry ne possède pas les vertues requises pour renseigner "l'Action Sociale" dans le sens que les lecteurs de cette publication voudraient la voir rédigée.

LES PORTS DE MER.

Esquimault B.C.

Le gouvernement anglais reprendra probablement à sa charge l'entretien et le contrôle d'un de nos ports canadiens sur la Côte du Pacific.

Quand les Ports d'Halifax et d'Esquimault furent remis à la charge du gouvernement canadien il y a deux ans, il avait été spécifié par le gouvernement anglais, qu'il aurait la liberté, en aucun temps, de reprendre les ports, s'il le jugeait opportun.

L'apparition de la flotte américaine dans les eaux du Pacifique est probablement une de principales raisons qui fait agir le gouvernement anglais de cette manière dans cette occasion.

Le Département de la marine a décidé, paraît-il, d'envoyer un ou deux escadrons de la flotte anglaise, en mai prochain, dans les eaux du Pacifique.

Cette décision entraîne naturellement la nécessité de pourvoir pour des bassins de radoub, et autres accomodations, dans un port canadien sur l'Océan Pacifique.

AVIS AU PUBLIC.

Session des Cours de Districts.
Province d'Alberta.

Des sessions des cours de district auront lieu aux temps et lieux suivants, pour les procès d'actions et autres affaires civiques qui pourront être amenées devant ces cours:

District d'Edmonton: à Edmonton, le troisième mardi de janvier 1908.

District de Calgary: à Calgary le troisième mardi de janvier 1908.

A Medecine Hat, le deuxième mardi de février.

District de Wetaskiwin: à Wetaskiwin, le troisième mardi de janvier, 1908.

A Red Deer, le premier mardi de février, 1908.

District de MacLeod: à McLeod, le troisième mardi de janvier, 1908.

District de Lethbridge: à Lethbridge le troisième mardi de janvier, 1908.

Daté à Edmonton le 24 déc. 07.

S. B. WOODS,
Député-Procureur-Général.